**Compte-rendu**

**Conseil plénier de l’ED DGEP**

**Jeudi 3 mars 2022, 13h30, par Teams**

**Présents** : Bernard Quiriny, Karine Brisset, Stéphane Blancard, Béatrice Laperou, Kirsten Burkhardt, Evelyne Poincelot, Rachel Guillain, Stéphanie Grayot-Dirx, François Cochard, Aline Montagnac (suppléante de Asmaa Belhour), Juan Pablo Reyes, Quentin Genelot, Vame Alloh, Juliette Olivier, Raphaël Porteilla, Anne Brobbel-Dorsman, Patrick Charlot.

**Excusées**: Clotilde Fortier, Asmaa Belhour, Agnès Alexandre-Collier.

**1. Accueil des représentants élus des doctorants**

4 nouveaux représentants des doctorants ont été élus lors des élections tenues en janvier 2022 :

– Asmaa BELHOUR (2A, CREGO Besançon), avec pour suppléante Aline MONTAGNAC (3A, CREGO Dijon)

– Vame ALLOH (1A CREDESPO)

– Juan Pablo REYES (1A CREGO Besançon)

– Quentin GENELOT (1A CREDESPO)

Charles BUGNOT (5A CID) continue son mandat.

Les représentants des doctorants désigneront l’un d’entre eux pour siéger au bureau de l’ED. Ils communiqueront le résultat de cette élection interne aux directeurs dès que possible.

M. Genelot demande si la mailing-list de l’ED peut être utilisée par les représentants des doctorants pour communiquer avec leurs collègues. C’est évidemment possible. Il est aussi envisageable de communiquer des infos *via* le site de l’ED, actuellement géré par Karine Brisset, mais sur lequel les doctorants pourraient avoir la main. M. Reyes pourrait éventuellement s’en occuper.

Un représentant des personnels BIATSS doit être élu. Les directeurs feront connaître aux candidats potentiels qu’un siège est à pourvoir, pour une élection prochaine.

**2. Informations générales**

– Suite aux renouvellements de directions dans certaines ED, Agnès Alexandre-Collier (directrice adjointe de l’ED LECLA) devient représentante de l’ED LECLA au sein du conseil de l’ED DGEP ; Bernard Quiriny représente l’ED DGEP au sein du conseil de l’ED LECLA, Karine Brisset au sein du conseil de l’ED SEPT.

– Le budget de l’ED pour 2022 s’élève à 55604€. L’UBFC disposait cette année d’une enveloppe de 459500€ à répartir entre les 6 ED, selon les 3 critères suivants : part forfaitaire de 25% ; 35% selon le nombre d’inscrits en thèse ou HDR dans chaque ED ; 40% selon le nombre de soutenances thèse ou HDR au cours de l’année écoulée dans chaque ED.

– Un projet d’arrêté modificatif de l’arrêté du 25 mai 2016 est à l’étude au MESR, une version a été rendue publique. Parmi les principales nouveautés, on note :

> Le fait que le jeune docteur devra prononcer un serment (nouvel art. 20) ;

> La possibilité d’une pré-soutenance avant la soutenance (art. 17 modifié), devant une « commission » de 4 à 8 membres incluant 2 membres extérieurs, à huis-clos. Karine Brisset, Rachel Guillain et Angèle Renaud signalent que cette pratique est courante en gestion et économie, et s’avère utile.

> L’organisation d’un CSI dès la fin de la 1e année, pour l’inscription en 2e année. L’art. 13 modifié disposerait ainsi : « Avant l’inscription en deuxième année, le comité de suivi organise avec le doctorant un entretien dont l’objectif est d’évaluer, sur la base de l’état d’avancement de ses travaux de recherche, si le candidat a bien cerné son sujet et le ou les domaines scientifiques dont il relève, si les premiers résultats démontrent sa capacité à poursuivre les travaux de thèse compte tenu de son environnement de travail et si ceux-ci sont bien de nature à aboutir à la soutenance d’un doctorat. A la suite de l’entretien, le comité de suivi émet un avis motivé proposant le renouvellement ou non de l’inscription en doctorat, ou un nouvel entretien avec le doctorant dans un délai de 2 mois ». Juliette Olivier et Quentin Genelot considèrent que cette échéance est précoce, et attirent l’attention sur l’importance de ne pas ajouter au stress des doctorants, que les CSI peuvent inquiéter.

**3. Formations spécifiques**

M. Raze, dont la proposition de formation spécifique avait été validée lors du CR du 19 novembre 2021, a eu quelques difficultés à la mettre en place du fait de l’indisponibilité des salles et postes informatiques. Le nécessaire a néanmoins été fait auprès de Morgan Poggioli et des informaticiens du bâtiment droit-lettres, de manière à ce qu’elle puisse avoir lieu au printemps.

Karine Brisset invite les représentants des doctorants à sonder leurs collègues pour connaître leurs souhaits et besoins en matière de formations spécifiques. M. Genelot signale que la formation en théorie du droit a été appréciée.

**4. Journée scientifique**

La journée scientifique de l’ED, sur le thème du risque, aura lieu le jeudi 7 avril à partir de 9h à l’amphi de la MSH Dijon, et sera suivie d’un buffet. 7 interventions sont prévues : Brahim Bensassi (CREDESPO), Blanka Bartos (CREDIMI), Viviane Hohmann (CREGO), Raphaël Cardot (CRESE), Alizé Bonfils (CREDESPO), Télesphore Compaoré (CREGO), Emilie Dumay (CREDESPO).

L’ED encourage les doctorants qui le souhaiteraient à monter leurs propres manifestations scientifiques, et peut leur apporter un soutien financier et logistique.

La séance est levée à 14h30.